

08 mar 2004 -01:00

Convention d'Ottawa - 5ième anniversaire

Convention d'Ottawa - 5ième anniversaire

Convention d'Ottawa - 5ième anniversaire

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères, Louis Michel se réjouit que depuis son entrée en vigueur, il y a cinq ans, la Convention d'Ottawa compte d'ores et déjà 150 Etats signataires. La Belgique réaffirme à cette occasion qu'elle poursuivra son action en faveur de cette noble cause qui est l'interdiction des mines antipersonnel. Préalablement à l'entrée en vigueur de la Convention, la Belgique fut le premier Etat au monde à se doter d'une législation interdisant complètement les mines antipersonnel, et depuis l'entrée en vigueur de la Convention, notre pays a assuré des fonctions importantes dans les structures établies pour sa mise en oeuvre. La Belgique s'investira activement afin de contribuer au succès de la première Conférence d'examen qui se tiendra à Nairobi (Kenya) du 29 novembre au 3 décembre 2004. Cette Conférence constituera une étape supplémentaire à la réalisation effective des objectifs de la Convention. D'une telle rencontre pourrait notamment émaner un nouvel élan afin que les Etats non-signataires rejoignent la Convention.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be